

ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.

NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.

AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE	COMPETENCE	TRAITEMENT	OBSERVATIONS
Mariage ou pacs de l'enseignant	Demande écrite préalable et pièce justificative afférente (attestation du maire ou faire-part, publication des bans, attestation du greffe du tribunal d'instance)	5 jours ouvrables* maximum (y compris le jour de la cérémonie + délai de route éventuel de 48h) <i>* Les jours ouvrables concernent tous les jours de la semaine du lundi au samedi, à l'exception du dimanche et des jours fériés</i>	DASEN après avis de l'IEN	3 jours AVEC 2 jours SANS	A prévoir de préférence hors temps scolaire et sous réserve des nécessités de service.
Mariage ou pacs : frères, sœurs, parents, enfants de l'enseignant ou de son conjoint et en qualité de témoin. (autorisation de convenance personnelle)	Faire-part ou bans, etc...	Deux jours ouvrés	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service.
Mariage ou pacs : d'amis, cousins, neveux, nièces, oncles, tantes (autorisation de convenance personnelle)	Faire-part ou bans, etc...	Jour de la cérémonie	DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Naissance (3 jours)	Demande écrite préalable et acte de naissance de l'enfant ou certificat médical si la demande est faite avant la naissance	3 jours fractionnables à prendre dans les 15 jours entourant la naissance de l'enfant (cumulables avec le congé de paternité)	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	
Adoption : - RDV dans le cadre de l'adoption - déplacement à l'étranger dans le cadre de l'adoption	Justificatif d'arrivée de l'enfant dans le foyer et/ou justificatif d'adoption	3 jours fractionnables à prendre dans les 15 jours entourant l'arrivée de l'enfant dans le foyer (cumulables avec le congé de paternité)	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Si déplacement long à l'étranger possibilité de bénéficier d'une disponibilité de droit de 6 semaines maximum
Décès ou maladie très grave du conjoint, des père et mère, des enfants, de la personne liée par un pacs	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès – certificat médical etc...)	3 jours ouvrables augmentés éventuellement de 48h de délai de route	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	

ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.

NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.

AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE	COMPETENCE	TRAITEMENT	OBSERVATIONS
Décès d'autres membres de la famille (frères, sœurs, grands-parents, beaux-parents, et autres membres de la famille proche et belle-famille) (autorisation de convenance personnelle)	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès)	Jour des obsèques, éventuellement majoré du délai de route de 48 heures	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Si délais de route 1 jour maximum AVE C traitement
Décès d'autres proches ou connaissances (amis collègues) (autorisation de convenance personnelle)	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès)	½ journée des obsèques	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	
Fêtes religieuses (cf calendrier BOEN) Selon leur confession, les agents peuvent obtenir des autorisations d'absence dans la mesure où leur absence demeure compatible avec les nécessités de service.	Demande écrite préalable	Jours de fêtes listés dans la circulaire FP du 10/02/2012 uniquement	IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service.
Sapeur-pompier volontaire	Intervention / formation	1 jour	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	

ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.

NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.

Garde d'enfant (décompte par année civile)					
Enfant malade	Certificat médical indiquant que le parent doit rester auprès de l'enfant.	5.5 jours soit 11 demi- journées au prorata du temps travaillé	IEN	AVEC	Quota dépassé SANS TRAITEMENT
Indisposition passagère de son enfant sans certificat médical	Courrier justificatif		IEN	AVEC	Quota dépassé SANS TRAITEMENT
- Pour nourrice malade - Crèche ou école fermée	Courrier justificatif et pièces afférentes		IEN	AVEC	Quota dépassé SANS TRAITEMENT
Diverses avec traitement autorisation d'absence exceptionnelle accordée en fonction de nécessité de service					
RDV médicaux chez un spécialiste avec impossibilité de négocier la date	Convocation et/ ou justificatif de présence	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	A titre exceptionnel
Accompagnement à des RDV médicaux pour conjoint - ascendants – enfants de plus de 16 ans et autres membres de la famille proche	Justificatif de présence	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	A titre exceptionnel Durée accordée en fonction des délais de route.
Urgences médicales conjoint - ascendants – enfants de plus de 16 ans – et autres membres de la famille proche	Justificatif de présence	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	A titre exceptionnel Durée accordée en fonction des délais de route.

ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.

NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.

RDV dans le cadre de la procréation médicale assistée	Convocation et/ ou justificatif de présence	1 jour	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	
Participation à une réunion ou une formation en lien avec le travail mais qui n'est pas à l'initiative de l'éducation nationale.	Convocation	2 jour /an au maximum	DASEN après avis de l'IEN	AVEC si en rapport avec la mission à l'éducation nationale ou convocation d'une association partenaire de l'éducation nationale (AGEEM ...)	Demande préalable à l'inscription : Accordée sous réserve des nécessités de service si plus d'une journée.
Participation à une compétition sportive pour les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Accordée sous réserve des nécessités de service si plus d'une journée
Candidat à une formation ou à un concours administratif / examen professionnel.	Convocation et attestation de présence	Durée ou jour des épreuves	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	veille de l'examen : possibilité de bénéficier de 2 jours par an pour préparation
Formations universitaires suivies (hors congé de formation accordé après avis de la CAPD).	Pièce justificative afférente	2 jours au maximum / an	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service. A partir du 3 ^{ème} jour SANS traitement.
Accompagner un enfant à une soutenance de thèse, à une remise de diplôme	Demande écrite préalable et pièce afférente.	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service et des délais de route.
Examen permis de conduire	Convocation	Durée de l'examen	IEN	AVEC	

ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.

NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.

Démarches administratives obligatoires : Convocation de l'enseignant par l'administration (tribunal, police etc...).	Convocation		IEN	AVEC	
Autorisations d'absence pour convenances personnelles : SANS traitement ou REFUSEES					
Congrès ou assemblée générale d'une association (ou autre) à laquelle l'agent a choisi personnellement d'adhérer ou de s'inscrire.	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Visite par l'enseignant de sa future école d'affectation.	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Rendez-vous avec le notaire	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Accompagnement du conjoint à un congrès, voyage, assemblée	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Compétition sportive, stage d'entraînement, marathon	Demande écrite préalable et/ou attestation d'inscription		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Participation à diverses manifestations (concerts, jeux, concours sportifs divers, ...)	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Départ anticipé en congé pour participer à l'organisation de colonie de vacances	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service et d'une demande d'autorisation de cumul de rémunération préalable.
Fête de famille (week-end anticipé ou prolongé)	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Accompagner un enfant à un examen scolaire	Demande écrite préalable et pièce afférente.		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.

ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.

NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.

Réunion parents-professeurs	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Déplacement effectué à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux).	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Problème de transport : panne de véhicule, grève des transports en commun.	Justificatif de panne		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Un retard peut être toléré mais pas une absence totale.
Assemblée de copropriétaires	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Déménagement	Demande écrite, facture...		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service. A prévoir hors temps scolaire.
Sinistre domestique : dégâts des eaux, chaudière, vols...)	Document justificatif		DASEN après avis de l'IEN	SANS	
Autres motifs					
Cure thermique	Certificat médical		DASEN après avis de l'IEN	SANS AVEC si arrêt de maladie	Le fonctionnaire bénéficie à sa demande d'un congé annuel ou d'une période de disponibilité pour convenances personnelles pour suivre une cure thermique à une date compatible avec les nécessités de service : les cures thermales doivent être impérativement suivies pendant les vacances scolaires.